RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00418
Numéro SIREN : 497 555 730
Nom ou dénomination : A. CIRET

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 9692

SARL A.CIRET
2 rue de la Poterne
45330 LE MALESHERBOIS

SARL au capital de 6900 €
RCS ORLEANS : 497 555 730

Exercice 2022/2023

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES au vote de l'assemblée générale ordinaire du 30/9/2023.

1ère résolution

L'assemblée donne acte de ce que les convocations et la mise à disposition des documents sociaux ont été réalisées conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, et en donne quitus au gérant.

2ème résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et examiné les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de 37 645.03 €, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

3ème résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat comme suit :

- Distribution d'un dividende de 442 € par parts sociales soit 30498 € au total dont 30056 € à la SASU A.CIRET HOLDING et 442 € à M ANTHONY CIRET. Le dividende sera mis en paiement le 30/09/2023.
- Autres réserves facultatives pour le solde soit 7147.03 €

Art 243 bis du CGI : distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices :
Exercice 2021/2022 : dividendes 106 053 € dont 1537 € éligible à l'abattement de 40%.

La société acquittera l'impôt forfaitaire de 12.8% et les prélèvements sociaux de 17.2% sur les dividendes versés en lieu et place de l'associé personne physique.
Ainsi la somme de 133 € sera versé par la SARL A.CIRET au trésor public avant le 15/10/2023. Le dividende net perçu par M CIRET sera de 309 €.

4ème résolution

La gérance de M CIRET a été rémunérée sur l'exercice 2022/2023 pour un montant de 49820 €.
La rémunération de la gérance de M CIRET est fixée à 48 000 € pour l'exercice 2023/2024.

5ème résolution

Après lecture du rapport spéciale prévu à l'article L.223-19 pour les conventions réglementées, l'assemblée statue sur ce rapport et les conventions suivantes sont approuvées :

- Convention concernant les associés :

• Pour l'exercice 2023/2024 les associés décident de ne pas rémunérer les sommes apportées en compte courant d'associés.
• Sur l'exercice 2022/2023 les comptes courants associés n'ont pas été rémunérés.

- Convention concernant la gérance :

• Pour l'exercice 2023/2024, les charges sociales personnelles obligatoires et facultatives des gérants seront prises en charge par la société. Cette prise en charge s'élève à 36126.64 € pour la partie obligatoire et 11569.16 € pour la partie facultative sur l'exercice 2022/2023.

• Sur l'exercice 2022/2023 M. CIRET Anthony a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 7800 € pour la location des bureaux situés 2 Avenue de Fontainebleau 77760 La Chapelle la Reine.

• Sur l'exercice 2022/2023 M. CIRET Anthony a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 3600 € pour la location des hangars situés 31 bis rue Saint Martin , Nangeville 45330 Le Malesherbois.

• Sur l'exercice 2022/2023 la SCI RET dont M. CIRET Anthony est associé -gérant a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 20277.36 € pour la location des bureaux et ateliers situés 2 Rue de la poterne 45330 Le Malesherbois.

SARL A.CIRET
2 rue de la Poterne
45330 LE MALESHERBOIS

SARL au capital de 6900 €
RCS ORLEANS : 497 555 730

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

1.Situation de la société au cours de l'exercice écoulé (01/04/2022 au 31/03/2023).

Le chiffre d'affaires est en légère progression de 1.3%.Le taux de marge brute globale connait une nette évolution en passant de 48% à 54%. Le volume de marge brute augmente de 145 000 €.Les charges de personnel sont en augmentation de 84000 € soit + 13%.
Le résultat d'exploitation est de 54 948 €. Le résultat exceptionnel est de - 14799 €.
Le résultat comptable net d'impôt est de 37645 €.

Les capitaux propres au 31/03/23 après affectation du bénéfice 2023 sont de 352 099 € pour un capital social de 6900 €.
Les investissements sont de 86 135 €.
Réalisation de nouveaux prêts pour 63 215 €.

2.Évolution prévisible

Le chiffre d'affaires au 31/07/2023 pour les quatre premiers mois d'activité est en progression de 15 %.

3. Événements importants intervenus depuis la date de clôture de l'exercice.

Néant.

4. Activité de la société en matière de recherche et de développement

Néant.

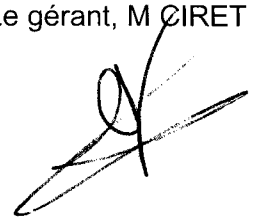
5. Indications complémentaires

Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ainsi que dans les méthodes d'évaluation retenues (article L.232-6 du code de commerce) : Néant

Montant des trois derniers dividendes (article 243 Bis CGI) : Exercice 2022/2023 : 106053 €
Dépenses non déductibles (article 223 quater et 223 quinquies du CGI) : Néant
Exposé des activités des filiales (article L.233-6,al.2 du code de commerce) : Néant
Prise de participation significative (article L.233-6 du code de commerce) : Néant

Fait à LE MALESHERBOIS, le 30 septembre 2023

Le gérant, M CIRET Anthony



SARL A.CIRET
2 rue de la Poterne
45330 LE MALESHERBOIS

SARL au capital de 6900 €
RCS ORLEANS : 497 555 730

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice 2022/2023

Les associés de la SARL A.CIERT se sont réunis le 30 septembre 2023, au siège social de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :
• SASU A.CIRET HOLDING représentée par son associée unique et gérant, M CIRET ANTHONY, détenant 68 parts,
• M CIRET ANTHONY, associé gérant, détenant 1 part.

L'assemblée est présidée par M CIRET ANTHONY, associé gérant qui constate que la totalité du capital est représentée. L'assemblée peut valablement délibérer.
Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du gérant :
- rapport de gestion de la gérante sur l'exercice écoulé
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

Le gérant rappelle l'ordre du jour :

1. Constatation de la validité de la convocation à l'assemblée générale
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2022/2023
3. Affectation des résultats de l'exercice 2022/2023
4. Rémunération de la gérance
5. Approbation des conventions réglementées
6. Questions diverses s'il y a lieu

Après lecture du rapport du président et des textes des résolutions, la discussion est ouverte. Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1ère résolution
L'assemblée donne acte de ce que les convocations et la mise à disposition des documents sociaux ont été réalisées conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, et en donne quitus au gérant.

2ème résolution
Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et examiné les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de 37 645.03 €, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

3ème résolution
L'assemblée décide d'affecter le résultat comme suit :

- Distribution d'un dividende de 442 € par parts sociales soit 30498 € au total dont 30056 € à la SASU A.CIRET HOLDING et 442 € à M ANTHONY CIRET. Le dividende sera mis en paiement le 30/09/2023.
- Autres réserves facultatives pour le solde soit 7147.03 €

Art 243 bis du CGI : distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices :
Exercice 2021/2022 : dividendes 106 053 € dont 1537 € éligible à l'abattement de 40%.

La société acquittera l'impôt forfaitaire de 12.8% et les prélèvements sociaux de 17.2% sur les dividendes versés en lieu et place de l'associé personne physique.
Ainsi la somme de 133 € sera versé par la SARL A.CIRET au trésor public avant le 15/10/2023. Le dividende net perçu par M CIRET sera de 309 €.

4ème résolution

La gérance de M CIRET a été rémunérée sur l'exercice 2022/2023 pour un montant de 49820 €.
La rémunération de la gérance de M CIRET est fixée à 48 000 € pour l'exercice 2023/2024.

5ème résolution

Après lecture du rapport spéciale prévu à l'article L.223-19 pour les conventions réglementées, l'assemblée statue sur ce rapport et les conventions suivantes sont approuvées :

- Convention concernant les associés :

• Pour l'exercice 2023/2024 les associés décident de ne pas rémunérer les sommes apportées en compte courant d'associés.
• Sur l'exercice 2022/2023 les comptes courants associés n'ont pas été rémunérés.

- Convention concernant la gérance :

• Pour l'exercice 2023/2024, les charges sociales personnelles obligatoires et facultatives des gérants seront prises en charge par la société. Cette prise en charge s'élève à 36126.64 € pour la partie obligatoire et 11569.16 € pour la partie facultative sur l'exercice 2022/2023.

• Sur l'exercice 2022/2023 M. CIRET Anthony a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 7800 € pour la location des bureaux situés 2 Avenue de Fontainebleau 77760 La Chapelle la Reine.

• Sur l'exercice 2022/2023 M. CIRET Anthony a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 3600 € pour la location des hangars situés 31 bis rue Saint Martin , Nangeville 45330 Le Malesherbois.

• Sur l'exercice 2022/2023 la SCI RET dont M. CIRET Anthony est associé -gérant a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 20277.36 € pour la location des bureaux et ateliers situés 2 Rue de la poterne 45330 Le Malesherbois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à LE MALESHERBOIS, le 30 septembre 2023

M CIRET ANTHONY
Associé gérant

SASU A.CIRET HOLDING
Associé, représentée par son associé unique et gérant
M CIRET ANTHONY

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES

Exercice 2022/2023
Assemblée générale du
30 Septembre 2023

SARL A.CIRET
à LE MALESHERBOIS
N° 012182

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	37645.03	€ (net d'IS)
REPRISE SUR RESERVES		€
REPRISE SUR REPORT A NOUVEAU		€
TOTAL (A)	37645.03	€

AFFECTATION

BENEFICES NON DISTRIBUES	TOTAL
Report à nouveau	
Réserve statutaire	
Réserve facultatives	7147.03
TOTAL (B)	7147.03

BÉNÉFICES DISTRIBUES **Nom des associés**	TOTAL
SASU A.CIRET HOLDING	30056.00
CIRET ANTHONY	442.00
TOTAL DIVIDENDES (C)	30498.00

TOTAL GENERAL A = B+ C	37645.03

CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2022/2023

	Total	SASU A.CIRET HOLDING	CIRET ANTHONY		
Capital social (A)	6 900.00 €	6 800.00 €	100,00 €		
Primes d'émission					
Réserves	345198.89 €				
Report à nouveau (+ ou -)					
Valeur nette comptable Subventions d'équipement					
Fonds propres – Total (B)	352098.89 €				

COMPTES ASSOCIES APRES DISTRIBUTION DU RESULTAT 2022/2023

	SASU A.CIRET HOLDING		M CIRET ANTHONY	
	Dû à la société	Dû par la société	Dû à la société	Dû par la société
Solde fin d'exercice	5764			474.99 €
Dividendes		30056		442.00
Prel soc et fisc 30%			133.00	
TOTAL	5764 €	30056 €	133.00	926.99 €
DIFFERENCE		24292 €		783.99 €

	Dû à la société	Dû par la société	Dû à la société	Dû par la société
Solde fin d'exercice		€		€
TOTAL		€		€
DIFFERENCE		€		€

OBSERVATIONS

SARL A.CIRET

Société à Responsabilité Limitée

SIEGE

2 rue de la Poterne

45330 LE MALESHERBOIS

SIREN : 497 555 730
APE : 4322 A

Ce document comprend :

- **Le bilan**
- **Le compte de résultat**
- **Les annexes comptables**
- **Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée générale**
- **Le rapport de gestion de la gérance**
- **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire**
- **La situation nette des capitaux propres**

30 SEPTEMBRE 2023

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Désignation de l'entreprise : SARL A.CIRET — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 2 rue de la Poterne 45330 LE MALESHERBOIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 7 5 5 5 7 3 0 0 0 0 3 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/03/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	116 422	AG	88 026	28 395
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 856	AS	51 971	14 884
	Autres immobilisations corporelles	AT	540 270	AU	408 044	132 225
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	5 000	BE		5 000
	Prêts	BF	1 050	BG		1 050
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	729 598	BK	548 042	181 556
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	162 963	BM		162 963
	En cours de production de biens	BN	38 455	BO		38 455
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 157	BW		7 157
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	250 052	BY	13 336	236 716
	Autres créances (3)	BZ	116 215	CA		116 215
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	655 902	CG		655 902
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 206	CI		11 206
	TOTAL (III)	CJ	1 241 952	CK	13 336	1 228 616
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 971 551	1A	561 379	1 410 172

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2 **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Désignation de l'entreprise SARL A.CIRET — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 900)	DA	6 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	337 301
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	37 645
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	382 596
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	284 390
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	682
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	366 398
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	227 491
	Dettes fiscales et sociales	DY	96 025
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	52 586
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 027 575
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 410 172

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus- values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	471 799
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Cerfrance Alliance Centre

Règles et méthodes comptables

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Désignation de la société : SARL A.CIRET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 1 410 172 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 37 645 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 mettant à jour le règlement de l'ANC 2014-04 du 05 juin 2014 à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	101 524	14 898		116 422
Immobilisations incorporelles	**101 524**	**14 898**		**116 422**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 072	4 784		66 856
- Installations générales, agencements aménagements divers	145 497	6 366		151 863
- Matériel de transport	308 356	58 594		366 950
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 964	1 493		21 457
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**535 889**	**71 237**		**607 126**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	5 000			5 000
- Prêts et autres immobilisations financières		1 050		1 050
Immobilisations financières	**5 000**	**1 050**		**6 050**
ACTIF IMMOBILISE	**642 414**	**87 185**		**729 599**

"Certifié conforme à ..."
Pour la Société
Le Gérant

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	14 898	71 237	1 050	87 185
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**14 898**	**71 237**	**1 050**	**87 185**
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	71 273	16 754		88 027
Immobilisations incorporelles	**71 273**	**16 754**		**88 027**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 012	4 960		51 971
- Installations générales, agencements aménagements divers	112 894	12 417		125 311
- Matériel de transport	227 282	36 609		263 891
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 633	2 210		18 843
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**403 820**	**56 196**		**460 016**
ACTIF IMMOBILISE	**475 093**	**72 949**		**548 043**

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 378 524 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 050		1 050
Autres			
Créances Clients et Comptes rattachés	250 053	250 053	
Autres	116 216	116 216	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 206	11 206	
Total	**378 524**	**377 474**	**1 050**
Prêts accordés en cours d'exercice	1 050		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	3 925
Total	**3 925**

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 900,00 euros décomposé en 69 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 661 177 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	284 391	95 014	189 377	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	208	208		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 492	227 492		
Dettes fiscales et sociales	96 026	96 026		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	53 061	53 061		
Produits constatés d'avance				
Total	**661 177**	**471 800**	**189 377**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	63 215
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	99 065
(**) Dont envers les associés	475

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 100 euros.

"Certifié conforme à l'original"
Pour la Société
Le Gérant

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 988
Intérêts courus	208
Autres charges de personnel à payer	12 746
Etat - autres charges à payer	2 209
Clients - RRR à accorder	14 896
Total	**37 047**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	11 206		
Total	**11 206**		